

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
Séance du 04 juin 2021

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	<b>Date de la convocation :</b> 28 mai 2021 L'an deux mille vingt-et-un et le quatre juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Père, régulièrement convoqué, s'est réunie à la mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Christian GUYOT, maire.
<b>Présents :</b> 9	<b>Présents :</b> Christian GUYOT, Alain GARNIER, Gilbert GAUCHÉ, Jean-Marc SALIGOT, Frédéric BEAUCLAIR, Hélène DEFAUT, Henriette MOREAU, Julien SIMONET, Corinne GABELLA
<b>Votants :</b> 10	
<b>Secrétaire de séance :</b> Alain GARNIER	<b>Représentés :</b> Christophe ISAAC par Gilbert GAUCHÉ <b>Excusés :</b> <b>Absents :</b> Xavier BLANDIN

---

**Ordre du jour:**

Ajout à l'ordre du jour:

- Droit des sols: Instruction des demandes d'urbanisme (délibération et convention)
- Révision des honoraires de l'architecte en charge du projet de boucherie

Ordre du jour:

- Acceptation des offres du marché public concernant l'opération de création d'une boucherie-charcuterie à Saint-Père
- Rachat des parcelles AB 673 et 674 auprès de l'établissement public foncier du Doubs en vue des demandes de subventions dans le cadre de l'opération boucherie de Saint-Père
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Après accord des membres du conseil municipal, le Maire ajoute à l'ordre du jour :

\*\*\*\*\*

**Délibération n° : DE\_2021\_029**

**Objet : ACCEPTATION DES OFFRES DU MARCHE PUBLIC CONCERNANT  
L'OPERATION DE LA NOUVELLE BOUCHERIE DE SAINT-PERE**

Suite à l'ouverture des plis dans le cadre du marché public concernant l'opération de construction d'une boucherie-charcuterie dans le bourg de Saint-Père, et l'analyse des offres qui s'en est suivie effectuée par l'architecte en charge du projet, le Maire passe en revue toutes les offres retenues par la commission d'appel d'offre pour un total de 277 783.27€ H.T. citées comme suit dans le procès verbal en date du 05 mai 2021:

Lot 1 V.R.D *	50 361.00€	Chalon SAS
Lot 2 Gros-Oeuvre	83 005.28€	Lapied
Lot 3 Charpente Bois	10 186.62€	SARL Vaucouleur
Lot 4 Couverture Etanchéité	25 791.94€	SARL Vaucouleur
Lot 5 Menuiserie Aluminium Métallerie	13 550.00€	SARL Monteillet
Lot 6 Cloisons Doublages Menuiserie Intérieure	7 637.20€	SARL Rousseau Platerrie
Lot 7 Cloisons Isothermiques	46 756.67€	Yonne Métal
Lot 8 Electricité	13 928.85€ + option: 2 212.30€	Toitot SARL
Lot 9 Plomberie	7 890.00€ + option: 600€	SARL Vincent Frères
Lot 10 Carrelage Faïence	10 300.00€ + option: 2 170.50€	David Entreprise
Lot 11 Peinture Revêtements muraux	2 322.03€ + option: 1 070.88€	Delagneau

\* Le Maire informe les membres du Conseil qu'étant donné qu'aucune soumission n'a été faite pour le lot N°1 V.R.D ce lot a été négocié séparément. L'entreprise Chalon de Tannay (58) a été retenue pour un montant HT de 50 361.00€.

**Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

**VALIDE le choix de la commission d'appel d'offre tel qu'il figure sur le procès verbal de la commission**

**DECIDE d'attribuer à l'entreprise Chalon le lot VRD qui a fait l'objet d'un marché négocié, aucune proposition n'ayant été faite dans le cadre de l'appel d'offre.**

## Délibération n° : DE\_2021\_030

### Objet : INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Le Maire rappelle que suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, en application des dispositions de l'article 134 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (cf. : loi ALLUR),

la Direction Départementale des Territoires n'assure plus l'instruction des autorisations du droit des sols pour aucune des communes membres de l'intercommunalité. Après les explications apportées en cours de séance et relatives au courriel qu'il a reçu de Monsieur le Président de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour :

- o Décider que la commune adhère au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN à partir de la date d'approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal,

Et de

- o Confier, à ce service commun, l'instruction des autorisations suivantes du droit des sols :
  - Certificat d'urbanisme pré-opérationnel - CUB,
  - Déclaration préalable de travaux,
  - Permis de construire,
  - Permis d'aménager,
  - Permis de démolir,
- o L'autoriser à signer la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols qui fixera, notamment, les modalités de financement et tout autre document avec la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN en application de la présente décision.

Le Maire indique que l'instruction est payante et à ce jour tarifée comme suit (réf: courrier du Président de la CCAVM en date du 10 février 2021):

Au titre de l'année 2020 le coût prévisionnel de l'acte est à hauteur de 397.04 Euros

Un acte correspondant à l'instruction d'un permis de construire (PC)

Les modes actuels d'évaluation des équivalents PC sont:

1 CUa (certificat d'urbanisme d'information): 0.1 acte PC =	39.70€
1 CUB (certificat d'urbanisme opérationnel): 0.4 acte PC =	158.82€
1 DP (déclaration préalable): 0.7 acte PC =	280.00€
1 PD (permis de démolir): 0.8 acte PC =	320.00€
1 PC (permis de construire):	397.04€
1 PA (permis d'aménager): 1.2 acte PC =	490.00€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée 7 voix plus un pouvoir pour et 2 abstentions**

- **CONFIRME l'adhésion de la commune de Saint-Père au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de la Communauté de Communes AVALLON- VEZELAY-MORVAN à partir de la date d'approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal (avril 2021)**
- **CONFIE à ce service l'instruction des autorisations du droit des sols suivantes:**
  - Certificat d'urbanisme pré-opérationnel (CUB)**
  - Déclaration préalable de travaux (DP)**
  - Permis de construire (PC)**
  - Permis d'aménager (PA)**
  - Permis de démolir (PD)**

- **AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols et/ou tout autre document avec la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN en application de la présente délibération.**
- **Demande à ce que cette convention d'adhésion à ce service commun soit limitée dans la durée, la collectivité de Saint-Père ayant l'intention à moyen terme de gérer elle même les dossiers la concernant.**

**Délibération n° : DE\_2021\_031**

**Objet : OPERATION BOUCHERIE : RACHAT DES PARCELLES N°673/674 AUPRES DE  
L'EPF DU DOUBS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n° DE\_2019\_017 en date du 12 avril 2019, DE-2019\_038 en date du 18 juillet 2019, n°DE\_2019\_046 en date du 15 novembre 2019, relatives au projet de restructuration du commerce local, notamment la construction de la boucherie charcuterie, sur les parcelles cadastrées section AB n°673 et 674 sises à Saint-Père et acquise par l'EPF du Doubs (Etablissement Public Foncier du Doubs) à notre demande. Le permis de construire pour cette opération a été délivré le 8 novembre 2020.

Le Maire explique au Conseil que le plan de financement de l'opération, qui constitue une pièce maitresse des dossiers de demande de financement, fait figurer le montant du bien acquis par l'EPF. Par conséquent, il est important à ce stade d'engager auprès de l'EPF du Doubs la procédure de rachat des parcelles sur la base du prix payé d'un montant de 140 000€

**Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal  
APPROUVE la proposition de rachat des parcelles section AB n°673 et 674 auprès de l'EPF du  
Doubs par la Commune de Saint-Père et  
CHARGE le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour mener cette opération à  
bien, et de signer tout document afférent à ce dossier.**

**Délibération n° : DE\_2021\_032**

**Objet : OPERATION BOUCHERIE: REVISION HONORAIRES ARCHITECTE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que M.Desgranges Philippe, architecte, a été missionné par contrat en date du 30 novembre 2020 pour prendre en charge la maîtrise d'oeuvre sur l'opération de construction d'une nouvelle boucherie/charcuterie dans le bourg de Saint-Père.

Le Maire explique que le plan de financement de cette opération doit être revu à la baisse car le taux du coût de la maîtrise d'oeuvre appliqué dans l'Yonne ne doit pas dépasser 11% du coût total de l'opération. Après en avoir alerté l'architecte M.Desgranges, ce dernier a soumis de nouveaux honoraires passant de 12% à 8.75%, en d'autres termes de 34 432 € H.T à 24 500 € H.T.

Le nouveau plan de financement est établi de la manière suivante:

**DEPENSES HT**

TRAVAUX	277 783.00 €
MAITRISE D'OEUVRE	24 500.00 €
BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE	3 840.00 €
BUREAU COORDINATION SPS	3 420.00 €
ACHAT DE PARCELLES RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE PROPRIÉTÉ ÉTUDE GÉOTECHNIQUE	145 400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>454 943.00 €</b>

**FINANCEMENTS**

DETR	251 365.80€
DEPARTEMENT	29 326.00 €
REGION BFC	68 241.45 €
AUTOFINANCEMENT	106 009.75 €
<b>TOTAL</b>	<b>454 943.00 €</b>

**Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal**  
**ACCEPTE la révision des honoraires de l'architecte de 12% à 8.75% dans le cadre de**  
**l'opération d'une nouvelle boucherie/charcuterie dans le bourg de Saint-Père**  
**ETABLIT et VALIDE le nouveau plan de financement**  
**CHARGE le Maire de solliciter les aides financières dans le cadre de la DETR, auprès du**  
**Conseil Départemental, de la Région BFC et au titre du programme Européen LEADER si la**  
**demande de soutien financier de la Région BFC n'aboutit pas.**

**Délibération n° : DE\_2021\_033**

**Objet : TRAVERSEE DE ROUTE D958 Rue de la Mairie**

Le Maire présente au Conseil Municipal une estimation de travaux à réaliser dans le cadre d'une mutualisation avec la CCAVM et concernant la réfection des tranchées sur la D958 au niveau de la Rue de la Mairie.

Il soumet à délibération le devis émanant des services de la CCAVM d'un montant total de 950.79€ H.T pour la réfection de 8 traversées de rue.

**Après délibération et à l'unanimité le Coneil Municipal**

**ACCEPTE le devis proposé par les services de la CCAVM d'un montant de 950.79€ HT (1 140.95€ TTC) pour la réfection de 8 traversées de rue situées sur la D958 au niveau de la rue de la Mairie.**

**CHARGE le Maire de signer le bon pour accord et tout autre document lié à cette opération.**

**PREVOIT la dépense au compte n°615231 du Budget 2021 de la Commune.**

**Délibération n° : DE\_2021\_034**

**Objet : TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX**

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un dysfonctionnement sur le réseau collectif d'écoulement des eaux pluviales et eaux usées au droit de l'établissement la Renommée à Saint-Père. Le branchement communal existant ne permettant pas un raccordement de l'hôtel. Le Maire présente un devis soumis par l'entreprise Pigeonnat d'un montant de 2 120€ HT.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de SOLLICITER l'entreprise Pigeonnat de Montillot pour réaliser les travaux chiffrés à 2 120.00€ HT soit 2 544.00€ TTC et CHARGE le Maire de faire le nécessaire pour mener à bien cette opération.**

**Affaires diverses :**

**- Aire de co-voiturage:**

Le maire informe les membres du conseil que la CCAVM a pris la compétence "Mobilité". Par conséquent logiquement la commune n'a plus le droit de poursuivre l'élaboration de cette opération évoquée en 2020 dans le cadre de l'installation de la station essence. Un courrier demandant des précisions au sujet de cette compétence a été envoyé au Président de la CCAVM en date du 5 mai 2021.

**- Assainissement - Litige avec un administré**

Le Maire réitère l'explication de la situation litigieuse avec les propriétaires de la Renommée au sujet du thème de l'assainissement et du branchement au réseau d'eaux usées. Il confirme que la Commune a fait effectuer les travaux nécessaires sur la partie publique pour faciliter le branchement de la Renommée au réseau d'eaux usées, le coût des travaux sur la partie privée étant pris en charge par l'ancien propriétaire de l'établissement.

**- Création d'espace de rangements dans le bâtiment d'accueil du site des Fontaines Salées**

Le Maire fait part aux membres du Conseil que des espaces de rangement ont été confectionnés en régie dans l'espace d'accueil du nouveau bâtiment du site des Fontaines Salées.

**- Le Maire fait part aux membres du Conseil d'une proposition d'installation d'une aire de lavage** à côté de la station essence qui lui a été faite verbalement. Il attend une proposition écrite de l'entreprise à l'origine de cette idée.

Fin de la séance à 22h30

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires**  
après dépôt en Sous-préfecture le  
et publication ou notification le